



Paris, le 02 mai 2013

## **Décret CHSCT VNF**

### **Force Ouvrière refuse le recul des droits**

#### **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**

Le groupe d'échange ministériel du mardi 30 avril 2013 a examiné le projet de décret relatif au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'EPA-VNF.

L'administration présente le projet en soulignant que la création de l'établissement public VNF oblige à la mise en place du comité d'hygiène et des conditions de travail dans l'année de constitution et annonce des élections sur sigles au dernier trimestre 2013.

La DRH précise que ce CHSCT-U sera dissout après les élections du Comité Technique Unifié courant 2014 et reformé selon cette nouvelle représentativité.

De plus, l'administration ajoute que les prérogatives du futur CHSCT-U seront quasi identiques à l'actuel CHSCT.

Cependant, au cours des échanges, il apparait très vite que le CHSCT-U est un CHSCT de droit public qui va se substituer à un CHSCT de droit privé.

**Force Ouvrière** demande une expertise juridique de ce projet de texte pour avoir une confirmation du respect de l'ensemble des droits des personnels de statut privé et public afin que le nouveau texte ne réduise pas le droit des agents.

En effet, **Force Ouvrière** constate, qu'en matière de droits des personnels de statut privé, l'obligation de recours à une expertise agréée à la demande des représentants des personnels et le droit d'exercer le délit d'entrave disparaît. Par ailleurs, le principe de la faute inexcusable de l'employeur est supprimé, l'agent accidenté devant apporter la preuve de la faute de l'employeur.

**Force Ouvrière** considère que ces points particuliers sont des reculs importants pour les agents et exige un alignement par le haut qui permette de maintenir ces droits et d'obtenir une extension aux agents de droit public.

**Force Ouvrière** sera donc très attentif dans le cadre des discussions internes à VNF sur la création du CHSCT-U sur les droits des agents et sur son mode de fonctionnement.

**Prochaine réunion Directeur Général de VNF/ Organisations Syndicales  
le jeudi 16 mai 2013**